



Signification décision 'devenu sans objet' !!

Par Hello54

Bonjour,

J'ai fait une demande de réhabilitation et effacement du Fijais. La réponse (consulté directement auprès de la chambre d'instruction et pas encore reçu la réponse officielle par courrier) est la suivante : "Devenu sans objet" !
Pourriez vous SVP m'expliquer c'est quoi la signification de cette décision ? Est ce que ceci signifie que la réhabilitation a déjà été faite avant ce jugement ? Le Fijais a déjà été effacé ?

Merci par avance pour votre réponse !

Bien cordialement.

Par ESP

Bienvenue

L'inscription peut effectivement être effacée automatiquement en raison d'une réhabilitation prononcée.